



23 Septembre 2022

Valenciennes Métropole et ses 35 communes se mobilisent face à la hausse du coût des fluides et de l'énergie

Face à la hausse du coût des fluides et de l'énergie que les communes doivent prendre en charge de plein fouet et sans bouclier énergétique, le Président de Valenciennes Métropole, Laurent DEGALLAIX et l'ensemble des maires des 35 communes se sont réunis de manière exceptionnelle ce mercredi 21 septembre et ont décidé conjointement d'une série de mesures qui seront mises en œuvre sur l'ensemble du territoire. Les communes seront également amenées à prendre des mesures spécifiques et inhérentes à leurs propres équipements.

Une diminution de chauffage et de la durée de l'éclairage sera ainsi appliquée dans certains équipements :

Ajustement des températures de chauffage :

- > La température du chauffage dans les salles de sports des 35 communes sera ainsi régulée à 14 degrés,
- > la température du chauffage dans les écoles, crèches et haltes garderies, ainsi que dans l'ensemble des bâtiments communaux respectera la réglementation française en matière d'exigences propres aux établissements accueillant de jeunes enfants.
- > Les systèmes de chauffage individuel, type radiateurs d'appoint seront supprimés dans les tous équipements municipaux.

Ajustement des plages horaires d'éclairage :

- > L'éclairage sur les équipements sportifs extérieurs des 35 communes sera programmé pour un arrêt à 22h au plus tard,
- > S'agissant des équipements sportifs clos, des réflexions seront menées par chacune des communes suivant leurs périmètres d'ouverture,
- > Les illuminations qui ornent les rues et marchés de Noël à l'approche des fêtes seront réduites au minimum,
- > Enfin et plus largement, des réflexions seront menées sur toutes les communes pour réduire le coût de l'éclairage public, avec éventuellement des baisses et coupures sur des plages horaires spécifiques ; dispositions qui seront propres à chaque commune pour tenir compte des spécificités communales, tout en garantissant la sécurité de la population.

Valenciennes Métropole est depuis de nombreuses années engagée sur la thématique de l'énergie.

- **Auprès des communes et des acteurs locaux, par un « fonds énergie » :**

Valenciennes Métropole consacre chaque année, durant le mandat actuel, un budget de 1 million d'euros à destination des 35 communes afin de les accompagner dans leurs projets communaux de rénovation des équipements énergétiques (exemple : acquisition d'une chaudière, remplacement des châssis des fenêtres d'une école ou de l'hôtel de Ville, etc...).

Les services de Valenciennes Métropole accompagnent les communes notamment pour réduire leur consommation en énergie grâce à l'expertise de conseillers en énergie partagée.

- **Auprès des habitants :**

Valenciennes Métropole finance les structures et associations qui accompagnent les habitants du territoire au quotidien pour réduire leur consommation en énergie à l'échelle de leur habitat.

- **A travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**

L'Agglomération poursuit ses engagements et son accompagnement auprès des habitants. A travers ce plan elle vise d'ici à l'horizon 2030 à réduire les consommations d'énergie de tous les secteurs d'activités du territoire, de limiter l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie, tout en développant et en valorisant les potentiels d'énergie renouvelable du territoire. A l'image du cadastre solaire, l'Agglo souhaite aussi créer des filières énergétiques contribuant à l'économie locale.

Plus que jamais, face à ce défi climatique et ce contexte économique particulier Valenciennes Métropole poursuit son implication et a décidé de renforcer ses engagements :

- > Les audits réalisés sur les bâtiments municipaux et sur l'éclairage public à l'échelle des 35 communes seront ainsi réalisés et financés dans leur intégralité par Valenciennes Métropole,
- > L'enveloppe « fonds énergie » à disposition des projets énergétiques des communes du territoire sera augmentée à hauteur de 10%,
- > la patinoire communautaire sera fermée durant la période estivale, période d'inactivité des clubs résidants et de faible fréquentation du public, après un échange à venir avec le délégataire.

L'ensemble de ces dispositions sera appliqué à l'échelle de toutes les communes à compter du 1^{er} octobre 2022. Dans ce contexte particulier et afin de rendre ces mesures efficaces, les Maires des 35 communes et le Président de Valenciennes Métropole en appellent également à la responsabilité de chacun des utilisateurs, des agents municipaux, des associations, des clubs sportifs, des fédérations sportives et de tous les habitants.

Contact presse : Charlotte LESPAGNOL

06 72 46 57 43 / clespagnol@valenciennes-metropole.fr